

Bonfol enfin libéré de ses déchets :

**Conférence de presse du 2 septembre 2016**

## Bref témoignages des principaux acteurs du Canton

<b>Jean-Pierre Meusy</b>  Responsable cantonal du dossier DIB, <i>Office de l'environnement</i>	<b><i>Dans quels domaines l'Etat a-t-il eu besoin de spécialistes externes pour la gestion du dossier ?</i></b>	« A dossier exceptionnel, et Dieu sait si celui-ci l'était, organisation et mesures exceptionnelles. La complexité des thématiques à prendre en compte nous a amenés à adopter une approche interdisciplinaire du dossier. Cette première au sein de l'administration, souvent critiquée pour son cloisonnement, a permis aux spécialistes cantonaux de collaborer avec grande efficacité. Les défis à relever étaient en partie nouveaux. Aussi, le recours aux experts les plus pointus a été nécessaire en particulier dans les domaines suivants : hydrogéologie, santé publique, protection des travailleurs, sécurité, impacts environnementaux, accidents majeurs, explosion, juridique. »
<b>Jean Fernex</b>  Collaborateur scientifique, <i>Office de l'environnement</i>	<b><i>On pourrait penser que les analyses apportent des réponses indiscutables et pourtant elles ont donné lieu à plus d'une controverse. Pourquoi ?</i></b>	« Les ordonnances fédérales (eaux, déchets, sites pollués notamment) prévoient des valeurs limites pour les polluants rencontrés habituellement. Ce n'est pas le cas à la DIB, où les substances polluantes sont innombrables et en concentrations élevées dans les déchets. Il a fallu fixer des règles adaptées au cas particulier, tenant compte de nouvelles substances ainsi que de l'effet (mal connu) des mélanges complexes. Les méthodes d'analyse, les limites de quantification ainsi que l'interprétation des résultats ont été discutés et peuvent faire l'objet d'appréciation très diverses. Nous avons fait appel à des experts indépendants et reconnus, ce qui a permis d'arriver à un consensus dans la plupart des cas. »
<b>Jean Parrat</b>  Hygiéniste du travail, <i>Service de l'économie et de l'emploi</i>	<b><i>Quelles problématiques nouvelles et sensibles se sont posées pour l'hygiéniste cantonal ?</i></b>	« Les données historiques disponibles avant l'ouverture de la décharge étaient très limitées avec pour conséquence la difficulté d'identifier spécifiquement les risques pour la santé des travailleurs. Les complexes mesures de protection mises en place ont été vérifiées en continu par un suivi quantitatif du risque d'exposition des travailleurs. Un suivi particulier en médecine du travail a permis de vérifier l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre. L'efficacité de la décontamination (zone noire/blanche; décontamination des engins et containers) a également dû faire l'objet d'un développement spécifique permettant un contrôle journalier. »

<p><b>François Schaffter</b></p> <p>Juriste, Service juridique (→ 2014)</p>	<p><b><i>Est-ce que le droit a permis de répondre clairement aux questions qui se sont posées ; quelles étaient les questions les plus complexes ?</i></b></p>	<p>« La coordination du droit de l'environnement (relativement nouveau à l'époque dans le domaine des sites pollués) avec celui de l'aménagement du territoire en était à ses débuts. Il en résultait un manque de pratique en la matière. Il a également fallu coordonner avec les autorités françaises dans le cadre de la Convention d'Espoo, que le Canton a décidé d'appliquer au projet d'assainissement, au vu de son ampleur et des risques qui y étaient liés, même si l'assainissement de décharges chimiques n'était pas visé par cette convention. La négociation de la convention de 2005 a également été complexe, le Canton voulant de prémunir contre tout risque de devoir passer à la caisse. Enfin, la décision de répartition des coûts, dont le projet est en cours de discussion avec la Confédération, a nécessité de longues recherches juridiques. »</p>
<p><b>Damien Scheder</b></p> <p>Chef "Protection population et sécurité", Police cantonale</p>	<p><b><i>Avez-vous été surpris par la survenance d'une explosion à partir de ce qui ressemble simplement à de la terre ? Quelles étaient vos réflexions au moment de cet incident ?</i></b></p>	<p>« L'analyse des risques avait permis de déterminer 27 scénarii possibles. Les forces d'intervention en présence dans cet important dossier de la Protection de la population jurassienne se sont entraînées dès le 1<sup>er</sup> exercice avec la gestion d'un feu / explosion dans la zone d'excavation. L'effort principal le jour de l'explosion a été mis sur la communication et sur l'identification de la cause du déclenchement de cet incident. Encore une fois, une bonne analyse des risques en amont suivie de l'élaboration de plans d'intervention et l'organisation d'exercices dans le terrain, permettent de gérer d'une manière efficiente ce genre d'événement. »</p>